

R.P.P.U.M Regroupement des Palangriers et Pétoncliers Uniques Madelinots

TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR DESTINATAIRE: Mon Description | Proposition | Description | Proposition | Description NOMBRE DE PAGES: INCLUANT CELLE-CI Prendre convainance + faire suive 1018 QUITO 7016 DATE:

REGROUPEMENT DES PALANGRIERS ET PÉTONCLIERS UNIQUES MADELINOTS

lles-de-la-Madeleine, le 18 avril 2016

M. Adam Burns
Directeur principal
Gestion Intégrée des ressources halieutiques
Pêches et Océans Canada
Ottawa, (Ontario)

Monsieur Burns,

La présente vise à appuyer la position présentée par le gouvernement du Québec concernant l'examen des décisions en matière d'allocation prises depuis 2007 dans le cadre de la pêche au flétan de l'Atlantique dans le golfe du Saint-Laurent. Cette position consiste à demander le rétablissement de la part historique du Québec à 57.71 %.

Nous souhaitons insister sur le fait que la pêche au flétan de l'Atlantique revêt une grande importance pour les pêcheurs de notre association compte tenu des retombées économiques qu'elle génère. Cette pêche apporte une contribution significative à la rentabilité de nos entreprises et soutien les investissements majeurs qui ont été réalisés au cours des dernières années.

Veuillez agréez, Monsieur Burns, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre Chevrier

Président du R.P.P.U.M.

ine Chair